



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 3081

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le statut et les conditions de résidence des demandeurs d'asile en France. Toute réforme respectueuse du droit d'asile visant à améliorer les conditions de séjour des étrangers demandeurs devra prévoir l'augmentation du nombre de places d'hébergement en foyer, une procédure garantissant à tous un examen sérieux des demandes et l'approfondissement de la concertation avec les associations concernées. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en ce domaine. - Question transmise à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

Texte de la réponse

Confronté à la poursuite de la très forte augmentation de la demande d'asile adressée à la France (le nombre cumulé d'entrées nouvelles sur les dix premiers mois de 2002 - 42 120 premières demandes enregistrées à l'OFPRA - est supérieur de 7,4 % à celui de la période précédente), le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, responsable de la prise en charge sociale des demandeurs d'asile, a pris des mesures très significatives pour accroître sensiblement la capacité d'hébergement dans les structures dédiées aux demandeurs d'asile et organiser une répartition équilibrée des implantations entre départements. Ainsi, 1 500 places nouvelles de CADA ont été créées en 2001, complétées par 3 500 places en 2002, dans la perspective de développer cette offre spécifique d'hébergement et de desserrer la pression de la demande. En cette fin d'année 2002 l'offre d'hébergement spécifique en CADA s'élèvera à 10 350 places disponibles, soit un quasi-doublement en deux ans. Près de 1 700 places supplémentaires sont prévues au budget 2003. D'ici 2005 le dispositif d'hébergement sera porté à 17 000 places de CADA, pour assurer aux demandeurs d'asile un hébergement digne, adapté aux besoins. Le développement de l'offre d'hébergement ne suffirait toutefois pas à résoudre les difficultés rencontrées, si les délais d'instruction de la demande d'asile ne diminuaient pas. La réforme d'ensemble du dispositif d'asile préparée par le Gouvernement, qui s'inscrit dans le cadre des propositions de directives actuellement discutées à Bruxelles en matière d'asile, a pour objectif essentiel de rationaliser les procédures et de raccourcir les délais d'instruction des demandes d'asile. Les dispositions prévues permettront d'améliorer sensiblement l'accueil et la prise en charge sociale des demandeurs d'asile en France.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3081

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2002, page 3219

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 330